



Genève

622/14

CONFIDENTIEL

Genève, le 06 mars 2013

URGENT

*Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération*

Destinataire principal : Cab/ DG8/1/DAF/14

Copie : MD/SG.

Objet : Contribution volontaire annuelle du Maroc au HCR, pour 2013.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en marge du Comité Permanent du HCR, j'ai eu un aparté avec M. Athar Sultan Khan, Chef de Cabinet du Haut Commissaire pour les Réfugiés, durant lequel il s'est enquis de la réponse du Maroc au sujet des dates proposées par le HCR pour organiser les prochaines échéances concernant les CBM -mon fax 520 du 25 février 20143-.

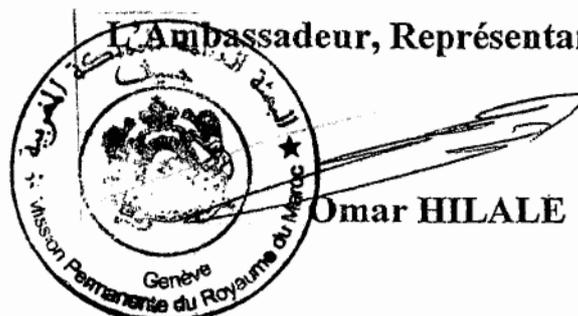
Par ailleurs, M. Khan m'a fait part du souhait du Haut Commissaire que le Maroc puisse transférer, dès que possible, la contribution volontaire annuelle au HCR, qu'il annoncée lors de la Conférence d'annonce des contributions, le 11 décembre 2012, et que M. le Ministre a confirmée lors de son entretien avec M. Antonio Guterres, le 25 février dernier, en marge de la 22ème session du Conseil des droits de l'homme.

Il m'a confié qu'en raison de la crise financière de l'organisation et l'augmentation du nombre des réfugiés au Moyen Orient et au Sahel, le Haut Commissaire a donné ses instructions à ses Services afin de relancer, par écrit, toutes les délégations des pays qui ont annoncé leur contribution en décembre 2012, et qui ne l'ont pas encore honorée.

Cependant, M. Khan a demandé à ces Services de ne pas adresser de Note écrite au Maroc, pour ne pas le gêner. Il s'est chargé lui-même de me contacter à ce sujet et de le faire de manière informelle et ce, en raison des relations exceptionnelles du HCR avec le Maroc.

Aussi vous saurai-je gré de bien vouloir donner vos instructions afin que la contribution du Maroc, pour 2013, puisse parvenir au HCR, dans les meilleurs délais possibles.

L'Ambassadeur, Représentant Permanent



Omar HILALES